AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
Numéro 2022-05

Conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), UN AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 3 octobre 2022 à 20 h, en la salle du Conseil au 750, rue Saint-Joseph, à Saint-Louis, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

IMMEUBLE VISÉ: Cette demande de dérogation mineure est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot portant le numéro **3 218 765 du** cadastre du Québec situé au 1248, rang Prescott.

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE : L'objet de cette demande est le suivant :
D'autoriser un 3e bâtiment accessoire sur l'immeuble ainsi que son agrandissement.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal du 15 septembre 2022.

Donné à Saint-Louis, ce 15e jour du mois de septembre 2022.

Joscelyne Charbonneau
Directrice générale et greffière-trésorière